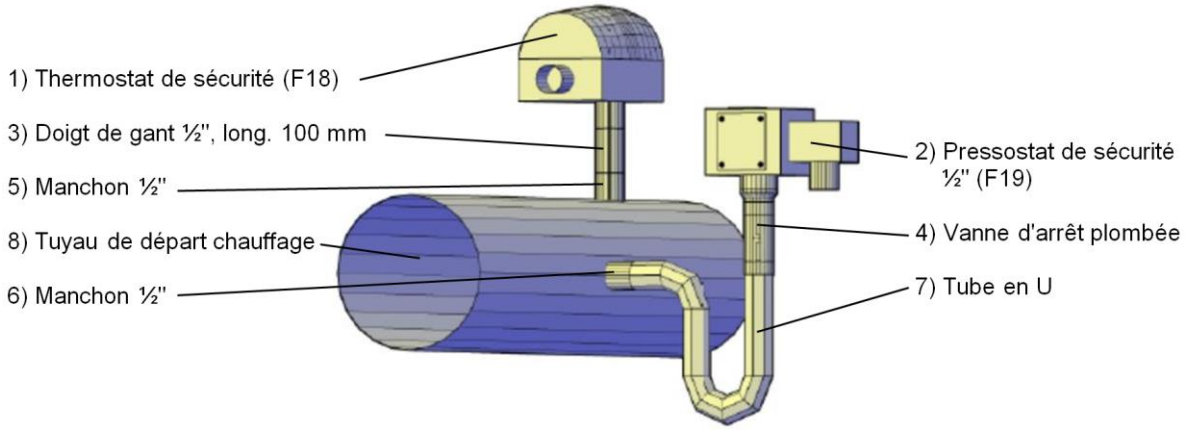
Notice d’installation

Pressostat et thermostat de sécurité selon SICC 93-1

La directive SICC 93-1 „Dispositifs techniques de sécurité pour les installations de chauffage“ exige pour un producteur de chaleur avec une puissance nominale de 70 à 1'000 kW et une température de départ maximale de 110°C, l'installation d'une soupape de sécurité avec une conduite de décharge donnant directement vers l’extérieur.

Si cette conduite de décharge ne peut pas être réalisée, il est alors nécessaire d’installer un thermostat de sécurité (F18) supplémentaire ainsi qu’un pressostat de sécurité (F19).

Ces deux articles sont inclus dans le set **50301.276**.



Deux manchons ½“ (5 + 6) sont à prévoir par le commettant et doivent être installés sur **la conduite de départ du chauffage** après le doigt de gant (3) du thermostat de sécurité (1) et du tube (7) du pressostat de sécurité (2). Le pressostat de sécurité (2) étant limité à 70°C, le commettant doit également prévoir d'installer un tube en U (7) afin d'empêcher tout risque de surchauffe. Nous recommandons de placer une vanne d'arrêt plombée (4) avant le tube en U (7) pour effectuer la maintenance.

Le pressostat de sécurité doit être réglé de telle sorte qu'il se déclenche avant les soupapes de sécurité. La pression maximale de service varie en fonction du modèle de chaudière et doit être respectée (voir tabelles ci-après). Les détails de réglage de la pression figurent sur la notice du produit respectif.
ATTENTION : lors du démarrage de la chaudière, les circulateurs peuvent générer une variation de pression qui peut déclencher le pressostat de sécurité. C'est pourquoi nous préconisons de monter les circulateurs sur le circuit de retour du chauffage ou après le pressostat de sécurité !

Afin d'éviter les inutiles enclenchements du pressostat de sécurité lors du démarrage de la pompe, il convient d'installer des soupapes de sécurité plus grandes et ce, en fonction de l'altitude, de l'emplacement et de la pression de refoulement de l'installation !

Exemple :
Pression de remplissage de l'installation : 2 bars + pression de refoulement max. du circulateur 10 mètres (1 bar) = pression max. 3 bars.

Max. Pression de service des chaudières : Se reporter à la documentation technique des chaudières.

Le thermostat de sécurité est limité à une température de 110°C.

Le réarmement des limiteurs de sécurité doit être obligatoirement effectué à la main !

Meier Tobler AG
Bahnstrasse 24
8603 Schwerzenbach

Meier Tobler SA
Chemin de la Veyre-d’En-Haut B6
1806 St-Légier-La Chiésaz

www.meiertobler.ch
info@meiertobler.ch